



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 13 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Gwladys BRANGER, Mme Sylvie CHATELLIER et M. Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON) et Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2023-04-13-002- AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

Le compte administratif 2022 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : + 284 366 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de : + 1 289 550,40 €
- Soit un excédent cumulé de : + 1 573 916,40 €

- Un déficit d'investissement de : - 158 818,38 €
- Un déficit des restes à réaliser de : - 113 614,86 €
- Soit un besoin de financement de : - 272 433,24 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent + 1 573 916,40 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : + 272 433,24 €
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : + 1 301 483,16 €



- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 158 818,38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et une abstention :

- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent + 1 573 916,40 €
 - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : + 272 433,24 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : + 1 301 483,16 €
 - Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 158 818,38 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER

Le Maire
Benoît COUTEAU